

INFO' NOAILLAN

NUMÉRO 2
JUILLET 2014

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE NOAILLAN

SOMMAIRE

1/ ÉDITO DU MAIRE

2/ URBANISME, VOIRIE &
ASSAINISSEMENT

3/ CONVENTION D'AMÉNAGEMENT
DU BOURG

3/ LOISIRS ET DÉTENTE

4/ ENVIRONNEMENT

5/ ACTION SOCIALE & PÔLE SENIOR

6/ VIE ASSOCIATIVE & CITOYENNETÉ

7/ ÉCOLE ET PETITE ENFANCE

8/ RYTHMES SCOLAIRES

8/ ANIMATIONS & MANIFESTATIONS

NOAILLAN SUR INTERNET

Site internet : www.noaillan.fr

Facebook : [Communedenoaillan](https://www.facebook.com/Communedenoaillan)

Information : information@noaillan.fr

ÉDITO DU MAIRE



J'aimerais tout d'abord au nom de toute l'équipe municipale, remercier tous ceux qui ont pu s'associer à notre fête dite de la "maïade" en juin dernier. Une maïade "nouvelle forme" avec la plantation d'un seul arbre en l'honneur des élus comme pour marquer trois changements notoires : un seul arbre pour montrer qu'au delà d'une majorité et d'une minorité, c'est bien 19 élus tous au service de la commune. Innovation aussi avec un arbre à planter et non un arbre coupé ; une manière de prolonger la forêt des enfants, et de souligner qu'un arbre qui grandit est plus fort qu'un arbre que l'on coupe... Innovation enfin, avec le choix d'un arbre particulier : un "érable du Japon" et rappeler ainsi que s'ancrer à la vie locale ne veut pas dire se refermer sur sa propre proximité, mais essayer de regarder au-delà avec curiosité et ouverture culturelle.

C'est en tout cas dans cet esprit que la nouvelle équipe municipale s'est mise au travail. Ce deuxième bulletin de l'année 2014 met en exergue quelques questions plus particulières :

- La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : nous avons privilégié une méthode de concertation très ouverte avec les enseignants, les délégués Parents d'élèves et les associations locales ; de ce fait il a fallu nombre de réunions pour construire ce programme d'activités. Une douzaine d'ateliers seront ainsi proposés aux enfants les lundis, jeudis et vendredis. Au-delà de la mise en place de la réforme, un certain nombre de travaux sont aussi prévus cet été à l'école ou ses abords : remplacement de la clôture, réfection partielle des toitures, cheminement piétonnier de l'école à la bibliothèque, remplacement du matériel informatique, réfection d'une salle d'activités (ancien ALSH) notamment.

- La commission Affaires Sociales / Pôle sénior, elle aussi ouverte à certaines personnes impliquées dans l'action sociale, a mis en place un programme de visites et de suivi des personnes qui rencontrent des problèmes particuliers.

- La Commission urbanisme/Voirie, ouverte à des habitants qui se sont portés volontaires a parcouru la commune, bottes aux pieds, pour établir un diagnostic précis des points noirs (trous, affaissements de chaussée, problèmes d'évacuation des eaux pluviales, réseau de fossés, signalétique...). Une liste de travaux a été établie par ordre de priorité et déjà quelques dossiers épineux semblent trouver une solution, en particulier la gestion du Pique Estroun.

- Un dossier particulièrement important nous attend avec la Convention d'aménagement du bourg. Le cabinet d'architecte pour la maîtrise d'œuvre a été choisi en juin au terme d'une longue procédure de consultation et d'audition des candidats.

Vous trouverez aussi, joint à ce bulletin, un journal bilan du Conseil Municipal Jeunes, dont le mandat arrive à terme. Ce bilan est éloquent et constitue pour nous un encouragement à poursuivre l'expérience avec une nouvelle génération de jeunes conseillers à élire à la rentrée prochaine.

Bonne lecture et bon été à tous

Laurence HARRIBEY

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h

Mardi, Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Jeudi de 8h30 à 12h30 - fermé le jeudi après-midi

MAIRIE DE NOAILLAN

9 Place du Général Leclerc - 33730 NOAILLAN

Tél : 05 56 25 35 08 / Fax : 05 56 25 86 49

COORDONNÉES

VOIRIE : LES AXES DE TRAVAIL

- Faire un état des lieux le plus complet possible des chemins ruraux, voies communales, routes, trottoirs, parkings, fossés, évacuation des eaux, etc. sur toute la commune.
- Déterminer les domaines de compétences des travaux à effectuer : soit par les particuliers eux-mêmes, soit par la Commune, ou la Communauté de Communes, ou le Conseil Général.
- Dégager les priorités :
 - Les petites interventions à réaliser le plus rapidement possible ;
 - Les travaux plus lourds qui, eux, demandent une intervention des responsables cités ci-avant.
- Constituer des dossiers et les suivre, afin d'obtenir les interventions dans les meilleurs délais, ou des subventions afférentes aux travaux les plus importants pour le planifier.
- Redistribuer les plans concernant les noms des rues des différents quartiers parus dans « Noaillan Solidaire » n° 4 (février 2009), n° 5 (juin 2009) et n° 6 (septembre 2009), ainsi que le plan des routes, pistes DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies), paru dans le « Noaillan Solidaire » n° 19 (avril 2013).
- Informer les Noaillannaises et Noaillannais sur l'avancement des travaux, sur la prise en compte de leurs problèmes, remarques, suggestions.

La voirie, qui va de pair avec la propreté du village, la sécurité des usagers, sont nos priorités au cours de ce mandat. Nous entendons associer à cet état des lieux tous les membres élus de cette commission, mais également toutes les bonnes volontés qui ont des remarques judicieuses à formuler. Ces propositions ou suggestions pourront se faire soit :

- En me contactant directement à la mairie
- En écrivant à la Mairie
- En utilisant le site de la Mairie

Nous sommes conscients que cela représente un travail très conséquent, mais la sécurité de tous les usagers, des plus petits aux plus âgés, mérite cet effort, cet investissement du plus grand nombre afin de rechercher les meilleures solutions possibles, profitables à l'ensemble des habitants de notre commune qui est, comme vous le savez, très étendue.

BILAN DES ACTIONS AU 30 JUIN

- La 1^{ère} étape (état des lieux) a été réalisée dans un climat très constructif.
- Des membres de la commission (4 à 5 à chaque fois), ont effectué 4 visites sur le terrain (11 avril, 17 avril, 02 mai et 21 mai). Le 21 mai, la commission s'est réunie, documents à l'appui, afin de dégager des priorités.

Il est encore trop tôt pour faire un bilan des travaux engagés, mais certains (petits) sont déjà réalisés, d'autres vont se concrétiser cet été, notamment le cheminement piétonnier entre le bourg et l'école. Une consultation d'entreprises a été lancée avec un cahier des charges déterminé. C'est l'entreprise Eiffage qui réalisera les travaux.

Dès le début septembre, les membres de la commission feront de nouvelles visites afin de vérifier le degré d'avancement de ceux-ci. Dans l'« Info'Noaillan » n°3, un compte rendu détaillé sera consacré aux travaux de voirie terminés et en cours.



DES INFOS SUR LE SITE NOAILLAN.FR

Sur le site de la commune, www.noaillan.fr, au bandeau intitulé « urbanisme », rubrique « dossiers utiles », vous trouverez les bilans synthétiques des actions menées par la commission urbanisme. N'hésitez pas à vous y rendre !

ASSAINISSEMENT

Lors du mandat précédent, la municipalité de Noaillan s'est dotée d'une station d'épuration performante. Il convient de veiller sur elle afin qu'elle assure ses fonctions dans des conditions optimales de fonctionnement.

Il en est de même pour les réseaux d'eaux usées, qui ne doivent servir uniquement qu'à celles-ci. Des déchets tels que serviettes, serpillières ou même habits sont retrouvés, obstruant les pompes de relevage, endommageant le réseau, et obligeant à des réparations tout aussi onéreuses qu'inutiles.

La station ne doit recevoir que les eaux usées provenant du lave linge, de la vaisselle et de la douche ; bien entendu en aucun cas les eaux de pluies ou de piscine ne doivent se retrouver dans le réseau.

Nous comptons donc sur la bienveillance de tous les habitants.

LES PLANS DE LA COMMUNE PARAITRONT PROCHAINEMENT !

LES INCIVILITÉS SE MULTIPLIENT

Il a été maintes fois relevé dans le bulletin municipal les incivilités constatées au city stade ou aux containers de tri sélectif.



Celles-ci se multiplient et ne concernent plus uniquement ces lieux ! Outre ce constat, des tags sur les murs, des bouteilles en verre cassées au city stade et au niveau des jeux pour enfants sont aussi à déplorer. Cela représente un danger pour les jeunes utilisateurs. Mais à côté, des dépenses plus onéreuses sont engagées afin de réparer les vols de fleurs, dégradations de panneaux signalétiques, des siphons dévissés à la salle des fêtes, et même la mise hors tension d'une pompe de relevage des eaux usées, qui a récemment entraîné une panne du tout à l'égout et des remontées dans les canalisations pour tout un quartier.



Si vous constatez de telles dégradations, signalez-les en mairie afin que nous puissions intervenir le plus rapidement possible.

Les tags se multiplient sur les bâtiments publics et privés

DES RÉUNIONS DE CONCERTATION AVANT LES TRAVAUX

Le dossier de la CAB entre dans une période active. Le maître d'œuvre a été désigné au terme d'une consultation qui a débouché sur l'audition de cinq candidats. C'est monsieur Dominique LAMBERT qui a été finalement sélectionné, et dont le choix a été entériné en séance du conseil municipal du 20 juin 2014.

Dès lors, le travail préalable a commencé. Un rendez-vous en mairie a été organisé afin de mettre au point les détails liés aux aménagements de l'étude préalable, et déterminer les modalités de constitution des dossiers de financement auprès du Conseil Général de la Gironde.

Une réunion du groupe de pilotage sera programmée le 31 juillet à 9h30 pour procéder aux derniers ajustements, et une réunion publique se tiendra au début du mois de septembre.

Il reste plusieurs étapes avant le lancement des travaux : consultation des entreprises, obtention des financements, installation des chantiers... Le tableau ci-dessous résume les étapes importantes de la CAB avant le début des travaux, qui devrait intervenir en janvier 2015.

DATES 2014	AVANCEMENT
Du 23 juin au 11 juillet	- Début du travail du maître d'œuvre : constitution des plans et estimatifs chiffrés précis pour les actions 1 et 2 (entrées nord et sud du bourg) - Consultation des entreprises (travail du maître d'œuvre)
Du 15 au 25 juillet	- Constitution des dossiers de sollicitation des subventions auprès du Conseil Général - Envoi des plans et estimatifs chiffrés au Centre Routier Départemental (CRD) pour Convention Délégation de maîtrise d'ouvrage sur domaine départemental
Du 28 juillet au 8 août	- Derniers échanges avec le Conseil Général pour réglages, vérification de la conformité de la procédure. Transmission des dossiers de subventions au Conseil Général (dossiers, estimatifs et plans du maître d'œuvre, notice technique)
En octobre	- Passage des dossiers de subventions et de la convention avec le CRD en commission permanente CAB au Conseil Général
JANVIER 2015	- Premiers travaux d'aménagement des entrées nord et sud du bourg

Par Vincent PATACHON

LOISIRS ET DÉTENTE

UN BOULODROME PRES DU CITY STADE

C'est en concertation avec le Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Multiple (SMIVOM) que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a mené à bien cette réalisation qui était l'un des souhaits des jeunes afin de disposer d'un terrain de pétanque ouvert à tous.

Le terrain a été installé près du city stade afin de compléter l'offre de loisirs et de pratique sportive. Les travaux ont été réalisés au mois de juin par le SMIVOM. Le terrain est donc accessible à tous, n'hésitez pas à vous y rendre !



Le boulodrome accueille les amateurs de pétanque près du city stade

LE PARCOURS DE SANTÉ BIEN TÔT FONCTIONNEL

Autre réalisation souhaitée par les jeunes : un parcours de santé ouvert et accessible à tous, des plus petits aux plus grands, permettant la pratique du sport dans un cadre naturel, tout en ayant un intérêt pour la santé de chacun.

C'est donc sur le site naturel d'Antonion que le CMJ a défini l'emplacement du futur parcours. Avec une enveloppe de 4000€, il a contacté et rencontré plusieurs prestataires. Discussions, étude des catalogues et visites sur site en compagnie des prestataires ont permis de définir les souhaits d'agès et d'implantation. C'est l'entreprise BOIS DEXTER de Marmande qui a été choisie par le CMJ pour réaliser les travaux.

Le parcours sera composé d'un panneau d'information générale, de neuf agès et de leur plaque individuelle de consignes d'utilisation.

L'installation est programmée pour fin juillet.



Retrouvez le détail des actions menées par le CMJ dans leur journal de bilan joint à ce bulletin !

Par François GRIFFON

LE COMPOSTAGE : MODE D'EMPLOI

L'USSGETOM (Union des Syndicats du Sud Gironde pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères) en supplément de sa fonction de collecte et de traitement des déchets propose des formations et démonstrations, ainsi que des solutions accessibles à tous concernant nos déchets quotidiens issus du jardin ou des aliments consommés : il s'agit notamment du compostage.

Cela consiste en la décomposition des déchets organiques qui, sous l'effet d'un apport d'oxygène et par processus biologique, permet d'obtenir, après quelques temps, un produit comparable au terreau fin contenant des éléments pour le jardin et les plantes en pot : **le compost**.

Le compostage, quelques arguments en sa faveur :

- produire un compost de qualité sans activateur chimique, sans apport de terre supplémentaire et nourrir les plantes naturellement,
- réduire nos ordures ménagères et le coût de leur traitement (40% de nos déchets organiques y sont représentés),
- réduire nos dépenses d'achat de terreau et nos dépenses de carburant en limitant les allers et retours à la déchèterie,
- utiliser les matières vertes (restes de préparation de repas, tonte de pelouse et résidus du potager) et les matières brunes sèches (brindilles, branchages, paille ou foin ou encore carton) qui apportent du carbone, et limiter la pollution en retraitant nos déchets au lieu de les porter à la déchèterie.



Les composteurs et leurs « bio seaux »

LE COMPOSTEUR PARTAGÉ

Vous ne disposez pas de suffisamment de place et vous souhaitez composter ? C'est la solution ! Il est simple d'utilisation, permet de rencontrer ses voisins et engendre la valorisation de nos biodéchets en compost directement utilisable pour jardiner.

Chacun d'entre nous peut créer ou rejoindre une initiative de compostage partagé. Il suffit de réunir cinq foyers au minimum pour monter un projet, réserver un endroit pour installer un tas ou un bac pour y déposer ses biodéchets. Cela nécessite juste un peu d'organisation et un référent pour le bon entretien du compost. Si vous êtes intéressé(e) pour en installer un dans votre rue ou votre quartier, merci de contacter l'USSGETOM. Un accompagnement technique et financier sera mis en place selon l'évaluation du projet présenté. Pour tout dépôt de dossier, merci de vous référer au contact inscrit au bas de la page.

LE COMPOSTEUR INDIVIDUEL

À l'inverse, si votre jardin peut accueillir un composteur individuel, le principe du compostage est le même, mais vous le gérerez évidemment seul. L'USSGETOM propose des sessions gratuites de sensibilisation sur l'utilisation d'un composteur. Ces séances se déroulent sur la plateforme de démonstration de Fargues.

Vous pouvez vous procurer un composteur pour la somme de 10€ auprès de l'USSGETOM.

L'USSGETOM propose également une documentation ainsi que des lombri-composteurs (autre technique de compostage) pour les habitants du Sud Gironde. Renseignements et réservation sur le site de l'USSGETOM ou au 05.56.62.36.03.

Pour tout complément d'information : ussgetom.fr (Julie Minez au 06.09.05.81.51 ou par mail prevention@ussgetom.fr) ou la mairie de Noaillan afin d'obtenir la fiche de projet du composteur partagé.

Enfin, les lasagnes ne sont pas seulement un plat italien ; découvrez le procédé ainsi appelé, basé sur l'alternance de nos déchets devenant une ressource, en superposant avant le printemps et l'hiver, carton, branchage, pelouse, feuilles mortes et compost afin de pouvoir y planter les légumes, fraisiers ou plantes aromatiques aux beaux jours.

FORMATION DE « GUIDE COMPOSTEUR »

Elle est dispensée par l'USSGETOM (le 17 septembre prochain sur le site de FARGUES) afin d'expliquer la pratique du compostage. Un guide tout simplement intitulé le compostage, a aussi été réalisé avec le concours de guides composteurs volontaires. Il est riche d'astuces et de conseils pratiques et permet de renseigner toutes les personnes désirant mettre en place un composteur ou répondre aux questions que l'on se pose dans sa pratique quotidienne.

Et pour une participation autre que le compostage, l'achat de compost en vrac ou en sac les lundis, mardis et jeudis de 13h à 15h30, Plateforme de compostage, ZI de Coussères II à Fargues (compost en sac de 50 L (calibre 0/10) : 4 €/le sac)



**RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES : LE MARDI MATIN
SI LE LUNDI EST FÉRIÉ, LE RAMASSAGE A LIEU LE MERCREDI MATIN**

LES VISITES À DOMICILE ET À L'HÔPITAL DE LA COMMISSION PÔLE SENIOR

Depuis le début du mandat, des visites à domicile et à l'hôpital sont organisées afin de rompre l'isolement des personnes âgées ou fragilisées par la maladie. C'est ainsi qu'entre les mois d'avril et juin 2014, 85 Noaillonnais de plus de 70 ans ont reçu la visite d'un(e) conseiller(e) municipal(e) chez eux ou dans un établissement de soins en cas d'hospitalisation.

Ces visites, en plus de créer du lien social, permettent d'évaluer les situations des personnes les plus fragiles et d'entreprendre des actions en fonction de leurs besoins, comme par exemple l'intervention d'une aide à domicile.

De plus, toute personne âgée d'au moins 80 ans reçoit le jour de son anniversaire la traditionnelle carte écrite par Madame le Maire, petite attention toujours accueillie avec grand plaisir.

PRÉVENTION

Par Jean-Pierre AUROUX & Céline MARIE

DÉTECTEURS DE FUMÉE : UNE OBLIGATION AU 1^{er} JANVIER 2015

Nous vous l'avions annoncé dans de précédents bulletins, l'installation de détecteurs de fumée deviendra obligatoire au 1er janvier 2015.

En vente dans toutes les boutiques de bricolage, ils sont souvent peu onéreux. D'une part, ils permettent surtout de prévenir les risques d'incendies liés au feu, et d'autres part leur existence sera bientôt prise en compte par les assurances en cas d'incendie.

N'oubliez donc pas de vous en équiper !



NOUVEAUTÉ : INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR À LA SALLE DES FÊTES



La défibrillation est une opération relativement simple, qui consiste à poser des électrodes de défibrillation sur la poitrine d'une victime et de délivrer un choc électrique afin de rétablir un rythme normal du système électrique du cœur.

Il ne doit être utilisé que sur une personne en arrêt cardiaque, inconsciente, dont la respiration est anormale et qui présente une absence de pouls.

Cet appareil automatique ne se déclenchera que si les conditions sont rassemblées.

Après réflexion, le Conseil Municipal a décidé de l'installer à l'extérieur de la salle des fêtes, afin que toute personne en difficulté puisse en bénéficier.

Nous comptons par conséquent sur la sagesse de nos concitoyens afin d'éviter toute dégradation inutile qui pourrait nous contraindre à changer son lieu d'implantation. Il en va de la sécurité sanitaire de tout un chacun : préservons-le pour sauver une vie !

QUELQUES PRINCIPES DE PRÉCAUTION POUR CET ÉTÉ...

Chaque période de congés est propice aux cambriolages comme les vols d'argent, de bijoux ou de véhicules commis la nuit ou la journée, en l'absence ou présence des occupants. Quelques actions simples qui consistent à ne pas laisser en évidence les biens de valeur, ne jamais laisser les clés sur la voiture, ou d'avertir le voisinage de votre période de longue absence.

Avant votre départ en vacances, vous pouvez aussi contacter la gendarmerie la plus proche afin de le signaler. Les agents de leurs services passeront régulièrement vérifier votre domicile, s'assurer que tout va bien et vous contacter en cas de problème.

Vous pouvez donc avant votre départ appeler la gendarmerie de Villandraut au **05 56 25 84 40**.

Le ministère de l'intérieur vous informe également des bons gestes et réflexes à avoir pour éviter au maximum les risques de cambriolage. Rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr, onglet « ma sécurité », rubrique « conseils pratiques ».

C'EST L'ÉTÉ ! MAIS RESTONS VIGILANTS...

L'été est synonyme de vacances et de détente sous le soleil. C'est aussi la période des grosses chaleurs qui peuvent entraîner des déshydratations, des insolation et nombre de désagréments dus à la chaleur. Aussi, il est important de bien penser à :

- aérer la maison de bonne heure et fermer les volets la journée
- s'hydrater correctement tout au long de la journée
- éviter les promenades entre 10h et 16h
- mettre un chapeau, de la crème solaire, des lunettes de soleil...

Et pourquoi pas, vérifier si vos aînés, vos voisins ne sont pas en difficulté, et prévenir la mairie au **05 56 25 35 08**.

LIRE, ÉLIRE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



L'aventure **Lire, élire**, l'un des temps forts de l'action culturelle de la bibliothèque municipale, a été un grand succès. L'objectif est d'élire son livre préféré après avoir lu trois ouvrages présélectionnés par un comité de « professionnels

du livre » piloté par la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde (BDP). Ces sélections étaient cette année placées sous le signe de l'image.

Trente six enfants ont participé à ce concours qui s'est déroulé de janvier à mai au sein de la bibliothèque. Des animations ont été proposées par Nathalie GRENÈCHE pour présenter la sélection des

treize ouvrages.

Les jeunes électeurs ont voté dans la catégorie de leur choix et ont reçu un Chèque Lire à l'issue de l'élection qui s'est tenue à la bibliothèque le 7 juin. Le vote et le dépouillement, réalisés par le conseil municipal des jeunes, ont été suivis d'un apéritif pour petits et grands qui a rassemblé tous les participants, mais aussi les parents et amis autour du verre de l'amitié et du partage.



biblio.
gironde.fr

HORAIRE D'ÉTÉ BIBLIOTHÈQUE

Du 1/07 au 3/08 et du 18 au 31/08

Lundi : 16h30 - 19h00

Mercredi : 16h30 - 18h30

Samedi : 10h00 - 12h00 et 14h30 - 16h30

FERMÉ du 4 AU 17 AOÛT

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission des associations, le conseil municipal en séance du 20 juin 2014, a attribué une subvention de fonctionnement aux associations :

- ACCA - Amitié Noaillanaise -**
- Architectures - Les Argonautes -**
- Bien Vivre à Noaillan -**
- Comité des fêtes - Evolution Sportive**
- Noaillanaise - Foyer Rural -**
- Noaillan Histoire et Patrimoine -**
- Parents d'élèves - Soutien d'Enfance -**
- Compter Lire Ecrire - ASVP - USEP -**
- Les Compagnons Comédiens**

Une subvention de soutien aux manifestations culturelles et artistiques a également été attribuée :

- Les Compagnons Comédiens pour le **Festival théâtre 4**
- La compagnie Lubat pour les **37^e Hestejadas de la arts**

COMPTER LIRE ÉCRIRE

L'Association Compter Lire Écrire (L'ACLE) propose depuis 2003 aux habitants des cantons de Villandraut, Captieux, Grignols, Bazas et Saint Symphorien des formations pour :

compter, lire, écrire, mais aussi **parler, lire et écrire le français, préparer une qualification et aider à la lecture** et à l'apprentissage du code de la route.

En accord avec les besoins, les disponibilités, au plus près du domicile des participants, les ateliers sont itinérants.

Contact et renseignements :
Elisabeth FRIGARA au **05 56 65 26 79**
ou au **06 30 73 83 07**

EN PROJET : UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Après plusieurs demandes, la commission citoyenneté a pris en charge le projet d'un marché le dimanche matin sur la place du bourg.

La commission a contacté plusieurs commerçants et a reçu un accueil très favorable. Dès que le projet sera réalisable, il sera présenté au conseil municipal pour être validé. Nous espérons que le premier marché verra le jour mi septembre.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec la mairie au **05 56 25 35 08**

UTILISATION DES INFORMATIONS D'ÉTAT CIVIL

L'état civil constitue l'une des missions principales assurées par les collectivités locales.

L'enregistrement de vos actes y est obligatoire, cependant, l'utilisation et la diffusion par les collectivités des informations relatives à l'état civil sont soumises à réglementation. En effet les données ne peuvent être diffusées et communiquées sans le consentement préalable des personnes concernées ou de leurs représentants.

La commune souhaitant informer les habitants dans les bulletins municipaux des prochains mariages, naissances et décès sur la commune, un formulaire de demande d'autorisation sera prochainement créé. Il sera proposé aux personnes se rendant en mairie pour accomplir les actes relatifs à l'état civil, de remplir ce formulaire afin qu'une information puisse être diffusée dans les prochains numéros du bulletin municipal.



SOUTIENS D'ENFANCE : DES BÉNÉVOLES POUR L'AIDE AUX DEVOIRS

L'association « Soutiens d'Enfance », composée de bénévoles, accompagne les élèves de l'école primaire et du collège dans l'accomplissement de leur scolarité. Son but est d'apporter aux enfants lors de séances d'aide aux devoirs ou d'ateliers éducatifs et culturels, des ressources, une méthodologie, un soutien pour leur redonner confiance et développer leur autonomie dans les apprentissages scolaires.

Cette action instaurée dans le cadre du contrat local de l'accompagnement à la scolarité et en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général est reconduite à la rentrée. Gratuite pour les familles, elle ne sera mise en place dans nos communes que si un nombre suffisant de bénévoles lui permet un fonctionnement efficace et bénéfique pour les enfants.

Vous êtes disponibles un ou deux soirs dans la semaine, de 16h15 à 18h ou de 17h30 à 18h30, et souhaitez participer à la réussite de ce projet éducatif, alors n'hésitez pas à rejoindre l'Association Soutiens d'Enfance.

Contacts Isabelle DUDON, coordinatrice du dispositif. Courriel : alsh.villandraut@cdcsudgironde.fr
Tel : 07 77 26 55 57 / Fanny GLEYZE, Association Soutiens d'Enfance. Courriel : anne-marie-gleyze@orange.fr
Tel : 06 86 77 00 05

ÉCOLE

VERNISSAGE DE LA FRESQUE...

En cette fin d'année scolaire, la classe de CM1 a proposé aux élèves et aux parents de se retrouver le mardi 1^{er} juillet pour le vernissage de leur fresque sur le thème de la nature. Cette œuvre restera exposée dans la cour de récréation.

Cela a été l'occasion de découvrir les travaux des autres classes. Parents, enfants et professeurs ont pu ensuite échanger dans une ambiance conviviale autour d'une auberge espagnole.

...ET REMISE DES DICTIONNAIRES AUX CM2

Ce même jour, Madame le Maire, accompagnée d'une partie des élus du conseil municipal, a profité de cette rencontre pour offrir des dictionnaires aux élèves de CM2 quittant notre école pour le collège de Saint-Symphorien ou de Langon à la rentrée prochaine. Un vin d'honneur a été offert par la mairie, accompagnant les petits plats préparés par les parents.

L'équipe municipale souhaite à tous les CM2 beaucoup de réussite dans cette future aventure !



PRIX DES TICKETS DE CANTINE - ANNÉE SCOLAIRE 2014 - 2015

À la prochaine rentrée scolaire, les tickets de cantine seront disponibles à la mairie au tarif de 2,80€

UN NOUVEAU GRILLAGE À L'ÉCOLE



Les panneaux rigides remplacent l'ancienne clôture en treillis souple.

Profitant des vacances scolaires, l'école fera peau neuve pour la rentrée. Outre les travaux entrepris pour accueillir à la prochaine rentrée les Temps d'Activités Périscolaires (TAP, voir article en page 8), la commune a investi dans un nouveau grillage en panneaux rigides d'une hauteur de deux mètres qui est venu remplacer la clôture en grillage souple, fatiguée par les aléas du temps.

Cette nouvelle clôture rigide et sécurisante évitera également les visites imprévisibles des moutons à l'école !

ZOOM SUR LA COMMISSION ENFANCE & JEUNESSE À LA NOUVELLE CDC



Cette commission est composée de 27 membres (un représentant par commune),

Monsieur Philippe LOMBARD est le responsable du pôle petite enfance - enfance - jeunesse, Madame Sophie CHEVILLOT représente Noaillan.

Avec la réforme des rythmes scolaires, les enfants allant dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) le mercredi après-midi seront pris en charge à la sortie de l'école.

Pour Noaillan, un circuit est mis en place : un bus de la Communauté de Communes du Sud Gironde, conduit par un animateur de l'un des ALSH de Villandraut ou de Noaillan, assurera le transport des enfants.

La commission affaires scolaires souhaite à tous les élèves de très bonnes vacances estivales.

De nombreux changements les attendront pour la rentrée.

PETITE ENFANCE



Les enfants se sont produits devant leurs parents et leurs grands-parents pour le plus grand plaisir de tous !

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES : VOILÀ L'ÉTÉ CHEZ LES NOUNOUS !

Cette année encore, la fête du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) « Gribouillis » de Noaillan s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse.

Sept assistantes maternelles impliquées et créatives, accompagnées des enfants qu'elles accueillent, ont présenté un spectacle estival le vendredi 20 juin à la salle des fêtes de Noaillan.

Agnès, Catherine, Cécile, Karine, Marie-Pierre, Sandra et Sandrine ont imaginé et créé les décors. Tout au long de l'année avec l'aide des petits, elles ont préparé ce magnifique voyage au pays du soleil et des cocotiers, avec en toile de fond le diaporama des activités réalisées dans le cadre du RAM.

Un moment simple, attendrissant et convivial pour le plus grand plaisir des parents et des grands-parents.

RYTHMES SCOLAIRES

UN TRAVAIL CONCERTÉ

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un groupe de travail constitué de représentants de parents d'élèves, d'enseignants, d'associations et d'élus de la commune a travaillé sur la mise en œuvre d'un projet éducatif complet, avec des activités variées, regroupées autour de trois thèmes principaux : le théâtre et l'expression corporelle, le sport et la musique. Au sein de chacun d'eux, ce sont plusieurs intervenants, issus du milieu associatif, de la commune et des indépendants qui animeront les ateliers formés d'un groupe de 12 à 18 enfants, et adaptés aux niveaux scolaires des élèves.

La mise en place des TAP nécessitera une organisation rigoureuse pour un déploiement des activités en plusieurs lieux : classes, salles de motricité, ALSH, ancien ALSH, préau, réfectoire. Certaines de ces salles subiront un rafraîchissement durant l'été (travaux de peintures, remise en état, nettoyage...).

Certaines activités se feront à l'extérieur de l'enceinte de l'école, il sera créé un cheminement piétonnier ainsi que des passages piétons pour s'y rendre en toute sécurité.

Ainsi, le RAM, la bibliothèque, l'ancienne mairie, le local jeunes et le city stade serviront pour les activités.

LE TEMPS SCOLAIRE RÉORGANISÉ

La semaine d'école est déployée sur 9 demi-journées au lieu de 8, incluant le mercredi matin.

- Les temps d'enseignements obligatoires sont toujours de 24 heures par semaine d'école.
- Trois heures des nouvelles activités périscolaires sont réparties sur les temps libérés d'enseignement (voir tableau ci-dessous)

À Noaillan les activités seront organisées les lundis, jeudis et vendredis durant une heure, de 15h15 à 16h15.

DES ACTIVITÉS GRATUITES EN 2014 - 2015

Les activités proposées concernent tous les enfants de l'école soit 183 élèves (55 maternelles et 128 primaires). La commune de Noaillan a fait le choix pour l'année 2014-2015 de les financer entièrement sans demander de participation aux familles.

Une aide de l'État ainsi que de la CAF permettra de financer une grande partie des TAPS, cette année.

- Coût total prévisionnel : 40 000 euros
- aides : 28 000 euros
- Coût total pour la commune : 12 000 euros

L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTRÉE

	Accueil Périscolaire du matin	Enseignement matin	Pause méridienne	Enseignement Après-midi	Nouveaux TAP	Accueil périscolaire du soir
LUNDI	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h00 - 13h45	13h45 - 15h15	15h15 - 16h15	16h15 - 18h30
MARDI	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h00 - 13h45	13h45 - 16h15	16h15 - 18h30	
MERCREDI	7h30 - 8h30	8h30 - 11h30	Accueil de loisirs sans hébergement Noaillan ou Villandraut			
JEUDI	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h00 - 13h45	13h45 - 15h15	15h15 - 16h15	16h15 - 18h30
VENDREDI	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h00 - 13h45	13h45 - 15h15	15h15 - 16h15	16h15 - 18h30

ANIMATIONS & MANIFESTATIONS

L'AGENDA DE L'ÉTÉ

AOÛT	5, 8, 9, 10	Festival « Théâtres 4 » à Castigues, organisé par les Compagnons Comédiens	SEPTEMBRE	5, 6,7	Fête de la Saint Vincent organisée par le Comité des fêtes
	12 19	Lotos organisés par Noaillan Histoire et Patrimoine 21h à la salle des fêtes		27	Journée associations et citoyens à la maison Dubernet, organisée par la municipalité
	19	37 ^e « Hestejadas de las arts » organisée par la compagnie Lubat , sur le site d'Antonion et à l'église		28	Journée propre organisée par Bien Vivre à Noaillan . Rallye pédestre enfants sur le thème des déchets
	26	Loto spécial bons d'achats et jambons secs organisé par l'Evolution Sportive Noaillanaise 21h à la salle des fêtes		28	Foire d'automne et vide grenier organisés par le Foyer Rural
				28	Elections sénatoriales